



CRÉDIT D'IMPÔT POUR TOUS

Nouveauté 2017

Si vous êtes domicilié fiscalement en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt pour vos dépenses liées à l'utilisation d'un prestataire de Services à la personne à votre domicile.

Conditions à remplir

L'utilisation d'un prestataire de Services à la personne doit être exercé en France :

- Soit dans votre résidence, principale ou secondaire
- Soit dans la résidence d'un ascendant. Dans ce cas, l'ascendant doit remplir les conditions d'obtention de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

Le service doit être rendu par une entreprise ou un organisme déclaré

Activités concernées

Les services ouvrant droit à l'avantage fiscal sont les services rendus à domicile pour répondre à vos besoins courants.

Les principales activités concernées sont les suivantes :

- Garde d'enfants
- Soutien scolaire
- Assistance aux personnes âgées ou handicapées
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Prestations de petit bricolage
- Prestations d'assistance informatique et internet

Taux

50 % des dépenses supportées dans l'année dans la limite de plafonds.

Si nécessaire, vous devez déduire les aides reçues. Par exemple l'Apa, le complément de libre choix du mode de garde (cmg) ou les CESU.

Plafond annuel des dépenses

Les dépenses sont retenues dans la limite de 12 000 € par an.

Ce plafond est majoré de 1 500 € sans pouvoir dépasser au total 15 000 € dans les cas suivants :

- Par enfant à charge (750 € en cas de garde alternée)
- Par membre de votre foyer âgé de plus de 65 ans
- Par ascendant de plus de 65 ans

En cas de petits travaux, les dépenses liées aux prestations suivantes sont retenues dans les limites suivantes. Ces montants s'imputent sur le plafond annuel de 12 000 €.



Plafonds annuels de dépenses par foyer fiscal pour certaines prestations

Nature de la prestation	Plafond annuel de dépenses (par foyer fiscal)
Intervention pour petit bricolage d'une durée maximale de 2 heures	500 €
Assistance informatique et internet à domicile	3 000 €
Petits travaux de jardinage	5 000 €

En cas d'invalidité

Les dépenses sont retenues dans la limite de 20 000 € par an dans les cas suivants :

- Vous êtes invalide et dans l'obligation de recourir à une personne pour les actes de la vie courante
- Vous avez à charge une personne invalide qui vit chez vous
- Vous avez à charge un enfant ayant droit au complément d'allocation d'éducation spéciale (sans aucune majoration possible).

En cas de petits travaux, les dépenses liées aux prestations suivantes sont retenues dans les limites suivantes. Ces montants s'imputent sur le plafond annuel de 20 000 €.

Forme de l'avantage fiscal

La réduction fiscale est calculée à partir des factures émises par notre organisme agréé, si vous êtes client.

Le crédit d'impôt présente l'avantage, par rapport à une simple réduction d'impôt, de bénéficier intégralement aux contribuables, même s'ils ne sont pas imposables ou si le montant de leur impôt est inférieur au crédit d'impôt auquel ils ont droit.

En effet, si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent est restitué au contribuable.

Par exemple :

Si un contribuable a versé 6 000 € pour des prestations d'aide à domicile sur une année.

Le montant théoriquement déductible de ses impôts sur le revenu est 3 000 €.

Cas 1 : S'il est non imposable, le Trésor public lui restituera la somme de 3 000€.

Cas 2 : Si son impôt est de 1 500 €, il n'aura pas d'impôt à payer et il recevra du Trésor public un chèque de la différence, soit 1 500 € (1 500€ - 3 000€ = -1 500€)

Cas 3 : Si son impôt est de 4 500 €, il lui restera 1 500€ d'impôt à payer (4 500€ - 3 000€ = 1 500€).

Pour en savoir plus

- **Votre agence Adom C'est Mieux au 04 93 36 59 88 ou contact@adomcestmieux.com**
- Site des Impôts : <http://www.impots.gouv.fr>
- Site de l'Agence Nationale des Services à la Personne : <http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/ANSP.cml>



ADOM C'EST MIEUX – ADCM

Siège Social : 4 Rue de la République – 06530 St Cézaire sur Siagne
Tél : 04 93 36 59 88 – Fax : 04 93 42 42 13
contact@adomcestmieux.com - www.adomcestmieux.com

SARL au capital de 4 000€ – Code APE : 9609Z
SIREN : 750 059 354 RCS Grasse – Agrément Qualité : SAP75005935